

N/REF : 21/11/2025 9H19 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C33393
V/Email reçu le Vendredi 21/11/2025 a 9H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le

25 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 7 RUE DES GLÉNANS - MR LE NEVEZ 06 52 12 44 18
LOGEMENT N° 107505, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : BALLON D'EAU CHAUDE NE FONCTIONNE PLUS

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 24/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
DÉBLOCAGE DE LA VANNE CHAUFFAGE ÉCHANGEUR POUR LE FONCTIONNEMENT MODE
HIVER
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 24/11/25 a 17H20 acasaert@aiguillon.com

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 24/11, LE BALLON FONCTIONNE CAR LE
TECHNICIEN L'A RELIÉ AU RÉSEAU CHAUFFAGE CEPENDANT IL FAUDRA PRÉVOIR SON
REMPLACEMENT AVANT LA COUPURE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE.
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 24/11/25 A 17:19 MME A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et
d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents
diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	50,00	100,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				120,00
T.V.A. a 10,00%				12,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>132,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.